

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 28 MAI 2021**

Le vingt-huit mai deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt et un mai deux mil vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente Hélène Bertaux, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Douze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Pascale CHAUSSON, Sonia CLÉMENT-GRINIER, Patricia CHAMBRIER.

**Messieurs** Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Serge QUESNE, Emmanuel GUITTON, Florian BARBÉ, Thomas DREUX, Jean-Claude POTTIER.

Excusés : Karine RICHARD (pouvoir à Jérôme CHERON), Catherine CROTEAU (pouvoir à Michel FROGER), Céline LEPROUX (pouvoir à Pierrette BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Sonia CLÉMENT-GRINIER est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 09 avril 2021 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose de retirer à l'ordre du jour le point concernant le PADD du PLUi et d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le terrain de la famille Allais. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> OBJET : LOI ORIENTATION MOBILITE (LOM)**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de se positionner concernant la prise de compétence à l'échelle de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien dans le cadre de la Loi Orientation Mobilité dite LOM.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2019 portant dernière modification des statuts de la communauté de communes,

Considérant la mobilité comme étant la clé pour une bonne articulation et complémentarité entre les territoires urbains, périurbains et ruraux,

Considérant le travail collectif, mené à l'échelle du pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, dont la communauté de communes est membre, portant sur l'organisation et l'articulation des mobilités sur le territoire,

Considérant la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui pose de nouvelles fondations en matière de gouvernance institutionnelle de la mobilité et offre l'opportunité de l'exercer localement et ainsi d'atteindre les ambitions en la matière,

Considérant la position de la Région des Pays de la Loire soutenant la prise de compétence d'organisation de la mobilité par les communautés de communes,

Après en avoir délibéré, à la majorité et trois abstentions, l'assemblée délibérante approuve le projet de modification statutaire de la communauté de communes prévoyant l'ajout d'une compétence facultative « Organisation de la Mobilité », conformément à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

**2<sup>ème</sup> OBJET : CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN**

Monsieur Bruno COURANT, Adjoint au Maire, informe les conseillers qu'actuellement une convention constitutive de groupements de commandes est en cours de rédaction avec la commission Mutualisation. Cette convention de mutualisation a pour but de permettre aux vingt-trois communes du territoire du Gesnois Bilurien de faire des achats groupés afin d'obtenir des tarifs plus intéressants. Le premier achat en commun concernerait la papeterie, il convient de se positionner sur la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, il s'avère que l'assemblée délibérante souhaite que Monsieur le Maire adresse un mail à Madame Bouzeau qui pilote cette commission concernant des questions de logistique (lieu de livraison des fournitures, délai de commande,...). Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

**3<sup>ème</sup> OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune de St-Michel-de-Chavaignes a contracté une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel en 2020 afin d'avoir une souplesse de gestion financière, celle-ci arrive à son terme en juin 2021. La commune a consulté deux banques concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie :

	Crédit Mutuel	Crédit Agricole
Montant	50 000 €	50 000 €
Durée	12 mois	12 mois
Taux	0,30 % Euribor 3 mois moyenné	0,30 % Euribor 3 mois moyenné
Frais de dossier	150 €	0
Commission d'engagement	0	100 € (0,20 % du montant de la LT)

Il convient de se positionner sur ces deux propositions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole présentée ci-dessus et l'autorise à signer tous les documents inhérents à cette ouverture de ligne de trésorerie.

**4<sup>ème</sup> OBJET : RESULTAT DE LA CONSULTATION CONCERNANT LA REALISATION DU PLATEAU RALENTISSEUR RUE DE LA LIBERTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a consulté quatre entreprises concernant la réalisation des travaux du plateau ralentisseur rue de la Liberté :

Entreprises	HT	TTC
Eiffage	24 495,90 €	29 395,08 €
Pigeon TP	23 831,08 €	28 597,30 €
Colas	<i>Ne souhaite pas répondre</i>	<i>à notre consultation</i>
Fléchard	<i>Pas de réponse</i>	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, L'assemblée délibérante décide de retenir l'offre de l'entreprise Pigeon TP et l'autorise à signer le devis présenté ci-dessus.

**5<sup>ème</sup> OBJET : MISE A JOUR DES EFFECTIFS DES AGENTS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite au départ à la retraite de Françoise Deshayes au 1<sup>er</sup> mai 2021, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des agents de la commune et de le transmettre au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Sarthe de la manière suivante : supprimer le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> et le remplacer par adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe concernant le poste de cantinière. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la modification exposée ci-dessus.

**6<sup>ème</sup> OBJET : TERRAIN DE LA FAMILLE ALLAIS**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été en contact avec la famille Allais concernant la vente de leur parcelle A 403. Il convient de se positionner sur le prix d'achat de ce terrain. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent le Maire à faire une proposition d'achat du terrain en l'état et une proposition d'achat du terrain nettoyé.

**7<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

. Questionnaire Communauté de communes du Gesnois Bilurien : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'ils vont être destinataires d'un questionnaire en ligne provenant de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien concernant la hiérarchisation des enjeux de développement de la communauté de communes du Gesnois Bilurien, il les remercie par avance de bien vouloir prendre quelques minutes pour y répondre.

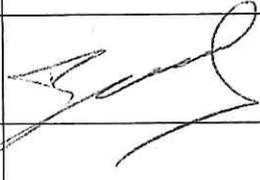
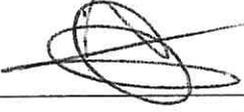
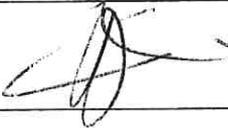
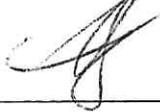
. Tableau des permanences pour les élections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021 (en cours de finalisation)

. Point sur les travaux : M Bruno Courant informe les conseillers que les travaux de voirie communale auront lieu du 5 au 9 juillet prochain, un géomètre a réalisé un relevé topographique pour l'aménagement rue de la Liberté, les travaux de réseaux d'eau et assainissement seront réalisés par le SAEP prochainement.

. Feu d'artifice : sera maintenu le samedi 10 juillet 2021 (sauf en cas d'interdiction de la Préfecture)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Thomas DREUX	
Bruno COURANT		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	
Karine RICHARD	Excusée pouvoir à Jérôme CHERON	Sonia CLÉMENT-GRINIER <i>Secrétaire de séance</i>	
Serge QUESNE		Catherine CROTEAU	Excusée pouvoir à Michel FROGER
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	
Florian BARBÉ		Céline LEPROUX	Excusée Pouvoir à Pierrette BUNEL